



Délibération n° 2022-116

L'an deux mille vingt-deux le vingt-cinq octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/10/2022.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - LAVERGNE Cécile - VIDAL Isabelle – DIERS Thierry - DARMON Alexandre - VENANT Frédéric - MARINOT Patrice.

Absents excusés : M. PIETERS Marc.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Domaine et patrimoine – Locations

Location des salles communales – Modification des tarifs et mise à jour des conventions d'occupation et règlements intérieurs.

Cette délibération fait suite aux travaux conjoints des commissions de finances / bâtiments / urbanisme lors de la réunion du 18 octobre courant.

Madame le maire donne la parole à Madame DIERS de LABARRE qui présente les modifications à apporter aux tarifs et aux documents liés aux locations des salles communales, à savoir :

TARIFS 2023 DES SALLES COMMUNALES	Période du 15/04 au 14/10		Période du 15/10 au 14/04	
	Pas de chauffage		Chauffage inclus	
Salle des fêtes	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
1/2 journée sans cuisine de 8H à 13H ou 14H à 19H (1)	124,00 €	155,00 €	156,00 €	195,00 €
Par jour sans cuisine (1)	198,00 €	250,00 €	260,00 €	325,00 €
Par jour avec cuisine (1)	334,00 €	420,00 €	396,00 €	495,00 €
Week-end sans cuisine	334,00 €	420,00 €	458,00 €	575,00 €
Week-end avec cuisine	490,00 €	615,00 €	614,00 €	760,00 €
Tarif associations communales				
1/2 journée sans cuisine de 8H à 13H ou 14H à 19H (1)	54,00 €		86,00 €	
Par jour sans cuisine (1)	99,00 €		161,00 €	
Par jour avec cuisine (1)	177,00 €		240,00 €	
Week-end sans cuisine	166,00 €		292,00 €	
Week-end avec cuisine	270,00 €		396,00 €	
Salle Barbareu		Commune	Hors Commune	
Par 1/2 journée de 8H à 13H ou 14H à 19H (1)		60,00 €	85,00 €	
Par jour (1)		110,00 €	160,00 €	
Week-end		180,00 €	260,00 €	
Associations Communales				
Activités sans but lucratif	Gratuit			
Activités sportives, culturelles et de loisirs	3€ de l'heure			
Salle Anchoine		Commune Uniquement		
Par 1/2 journée de 8H à 13H ou 14H à 19H (1)	80,00 €			
Par jour (1)	100,00 €			

Week-end	180,00 €
Associations Communales	
Activités sans but lucratif	Gratuit
Activités sportives, culturelles et de loisirs	3€ de l'heure
(1) Tarifs applicables uniquement du lundi au jeudi	
Location Vaisselle	
Salle des fêtes	
Le couvert complet (300 couverts) y compris vaisselle de service disponible	1,00€ / par personne
La pièce de vaisselle ou de vaisselle de service	0,20 €
Salle Barbareu	
Le couvert complet (60 couverts)	1,00€ / par personne
Vaisselle cassée ou manquante	3,00 €

CAUTIONS :

- 500€ (dégradation, disparition de matériel, dégradation du bâtiment).
- 200€ pour le ménage.

Il est à noter que :

- L'application d'un tarif de location du lave-vaisselle de la salle des fêtes est abandonnée
- Le tarif horaire pour les salles Barbareu et Anchoine n'existera plus
- Les tarifs concernant la location de la salle Barbareu sans pièce de préparation sont également abandonnés. En effet, cette salle est, le plus souvent, louée avec celle-ci.

Madame DIERS de LABARRE propose également de mettre à jour les documents afférents, à savoir :

- Les conventions d'occupation des différentes salles et leurs règlements intérieurs selon le détail suivant :
 - Pour les trois salles : la mise à jour des montants de cautions
 - Pour les salles Barbareu et Anchoine : modifications liées au traitement des déchets, aux modalités de paiement et d'annulation en cas de non-paiement, au respect des protocoles sanitaires, à la prise de connaissance et au respect des règlements intérieurs d'occupation, au traitement des dégradations (équipements, murs) ou disparition de matériels.
 - Pour les associations : l'organisation d'une réunion en juin afin de préparer le planning d'utilisation des différentes salles et les conventions annuels s'étalant de septembre à août plutôt que sur une année civile.

Le Conseil Municipal, DECIDE par 11 voix POUR :

- D'approuver l'ensemble des propositions de la commission mixte,
- Demande à Madame le maire d'établir la décision municipale relative aux nouveaux tarifs et de mettre en œuvre les modifications des documents afférents.

Publication dématérialisée du
Le Maire, Gwennaëlle PROST

02-11-2022

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



[Handwritten signature]



[Handwritten signature]

AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20221025-2022-116
Reçu le 02-11-2022